Logique, ensembles et raisonnements - Partie 3

Exercice 1 - Preuve au cas par cas.

- 1. Montrer, en utilisant une disjonction de cas, que pour tout entier n, le produit n(n+1)(2n+1) est divisible par 6.
- 2. Montrer que tout nombre premier supérieur à 5 s'écrit soit sous la forme 6k + 1, soit sous la forme 6k 1 ($k \in \mathbb{N}$).

Indications 1.

- 1. Distinguer les cas n = 3k, n = 3k + 1 ou n = 3k + 2. Il faut montrer que n(n+1)(2n+1) est divisible par 2 et par 3.
- 2. Distinguer les cas n = 6k, n = 6k + 1, n = 6k + 2, n = 6k + 3, n = 6k + 4 ou n = 6k + 5 (ce dernier cas s'écrit aussi n = 6k' 1).

Correction 1.

- 1. On distingue les cas selon le reste de la division de n par 3 (c'est-à-dire qu'on regarde n modulo 3). Au préalable, remarquons que n ou n+1 est un nombre pair donc n(n+1)(2n+1) est déjà divisible par 2. Il reste à montrer qu'il est aussi divisible par 3.
 - Si n = 3k (pour un certain $k \in \mathbb{Z}$), alors n est divisible par 3 donc n(n+1)(2n+1) aussi.
 - Si n = 3k + 1, alors 2n + 1 = 2(3k + 1) + 1 = 6k + 3 est divisible par 3 donc n(n + 1)(2n + 1) aussi.
 - Si n = 3k + 2, alors n + 1 = 3k + 3 est divisible par 3 donc n(n + 1)(2n + 1) aussi.

Dans tous les cas n(n+1)(2n+1) est divisible par 2 et par 3 donc par 6.

- 2. Distinguons les cas selon le reste de la division de *n* par 6 (c'est-à-dire qu'on regarde *n* modulo 6).
 - Si n = 6k, alors n ne peut pas être premier car divisible par 6.
 - Si n = 6k + 1, rien ne permet d'exclure ce cas a priori.
 - Si n = 6k + 2, alors n est pair, donc ne peut pas être premier.
 - Si n = 6k + 3, alors n est divisible par 3, donc ne peut pas être premier.
 - Si n = 6k + 4, alors n est pair, donc ne peut pas être premier.
 - Si n = 6k + 5, rien ne permet d'exclure ce cas a priori.

Les seuls cas où n peut être un nombre premier sont les n de la forme 6k + 1 et 6k + 5 (qui s'écrit aussi 6k' - 1 en posant k' = k + 1).

Exercice 2 - Raisonnement par l'absurde.

- 1. Soient n, a, b trois entiers naturels tels que n = ab. Montrer que a ou b est inférieur ou égal à \sqrt{n} .
- 2. Soit $a \in \mathbb{R}^+$ un réel positif. Montrer :

Si "
$$\forall \varepsilon > 0 \ a \leq \varepsilon$$
" alors $a = 0$.

Indications 2.

- 1. Soit n = ab. Par l'absurde si a et b sont plus grand que \sqrt{n} alors...
- 2. Soit $a \ge 0$ tel que " $\forall \varepsilon > 0$, $a \le \varepsilon$ ". Par l'absurde si $a \ne 0$ alors...

Correction 2.

- 1. Supposons par l'absurde que " $a > \sqrt{n}$ et $b > \sqrt{n}$ ", alors $ab > \sqrt{n} \times \sqrt{n} = n$. On a d'une part ab = n mais aussi ab > n ce qui fournit une contradiction. Conclusion : notre hypothèse de départ est fausse. Ainsi, on a " $a \le \sqrt{n}$ ou $b \le \sqrt{n}$ ".
- 2. Soit $a \in \mathbb{R}^+$ tel que :

$$\forall \varepsilon > 0 \quad a \leq \varepsilon.$$

Par l'absurde supposons " $a \neq 0$ ". On aura ainsi a > 0.

Choisissons $\varepsilon = \frac{a}{2}$. Alors d'une part $0 < \varepsilon < a$, mais d'autre part pour cet ε on a $a \le \varepsilon$ (vu que c'est vrai pour tout ε). On obtient une contradiction. Notre hypothèse " $a \ne 0$ " est donc fausse. Ce qui prouve a = 0.

Exercice 3 - Raisonnement par contraposition.

1. Soit $n \in \mathbb{N}^*$ un entier naturel non nul. Montrer par contraposition :

$$n^2 - 1$$
 n'est pas divisible par 8 \implies n est pair

2. Soient $x, y \in \mathbb{R}$ deux nombres réels. Montrer par contraposition :

$$x \neq y \implies (x+1)(y-1) \neq (x-1)(y+1)$$

Indications 3.

1. Il s'agit donc de prouver :

n impair
$$\implies$$
 $n^2 - 1$ est divisible par 8

2. Il s'agit donc de prouver :

$$(x+1)(y-1) = (x-1)(y+1) \implies x = y$$

Correction 3.

1. La contraposition de :

$$n^2 - 1$$
 n'est pas divisible par 8 \implies n est pair

est

n impair
$$\implies$$
 $n^2 - 1$ est divisible par 8

Prouvons cette dernière assertion : Soit n un entier impair, il s'écrit donc n = 2k + 1 (pour un certain entier k), alors $n^2 - 1 = (2k + 1)^2 - 1 = 4k^2 + 4k = 4k(k + 1)$. Or k(k + 1) est toujours divisible par 2, donc $n^2 - 1 = 4k(k + 1)$ est divisible par 8.

Comme la contraposée est prouvée alors l'assertion initiale est aussi vraie.

2. La contraposition de :

$$x \neq y \implies (x+1)(y-1) \neq (x-1)(y+1)$$

est

$$(x+1)(y-1) = (x-1)(y+1) \implies x = y$$

Prouvons cette dernière assertion : soient x et y tels que (x+1)(y-1) = (x-1)(y+1) alors

$$(x+1)(y-1) = (x-1)(y+1) \implies xy - x + y - 1 = xy + x - y - 1$$
$$\implies 2y = 2x$$
$$\implies x = y$$

Comme la contraposée est vraie alors l'assertion initiale est aussi vraie.

Exercice 4 - Preuve par récurrence.

- 1. Soit $n \in \mathbb{N}^*$. Démontrer par récurrence l'inégalité $2^n > n$.
- 2. Montrer que l'on a, pour tout entier naturel $n \ge 1$:

$$1+3+5+\cdots+(2n-1)=n^2$$

3. On définit par récurrence la suite $(u_n)_{n\in\mathbb{N}}$ comme ceci :

$$\left\{ \begin{array}{l} u_0=0 \\ \text{ et } u_{n+1}=2u_n+1 \ \text{ pour } n\geqslant 0. \end{array} \right.$$

- (a) Calculer les premiers termes de la suite (u_n) , et émettre une conjecture quant à l'expression de son terme général.
- (b) Montrer par récurrence que $u_n = 2^n 1$.

Correction 4.

- 1. Pour $n \ge 1$, on note \mathcal{P}_n l'assertion $2^n > n$.
 - **Initialisation.** \mathcal{P}_1 est vraie car pour n = 1, $2^1 > 1$.
 - **Hérédité.** Fixons $n \ge 1$. Supposons que pour ce rang n, $\mathcal{P}(n)$ soit vraie, c'est-à-dire $2^n > n$. On veut montrer que $\mathcal{P}(n+1)$ est vraie, c'est-à-dire $2^{n+1} > n+1$. Écrivons :

$$2^{n+1} = 2 \times 2^n > 2 \times n \ge n+1$$
.

On a utilisé l'hypothèse de récurrence $2^n > n$ (et aussi que $2n \ge n + 1$). La propriété est donc héréditaire.

- **Conclusion.** Par le principe de récurrence, quel que soit $n \ge 1$, on a $2^n > n$.
- 2. Pour $n \ge 1$, on note \mathcal{P}_n l'assertion $1+3+5+\cdots+(2n-1)=n^2$.
 - **Initialisation.** \mathcal{P}_1 est vraie car pour n = 1, $1 = 1^2$.
 - **Hérédité.** Fixons $n \ge 1$. Supposons que pour ce rang n, $\mathcal{P}(n)$ soit vraie, c'est-à-dire 1+3+5+ $\cdots + 2n - 1 = n^2$. On veut montrer que $\mathcal{P}(n+1)$ est vraie, c'est-à-dire

$$1+3+5+\cdots+(2n-1)+(2(n+1)-1)=(n+1)^2$$
.

Écrivons:

$$\underbrace{1+3+5+\cdots+(2n-1)}_{=n^2 \text{ par hyp. de rec.}} + (2n+1) = n^2 + (2n+1) = (n+1)^2$$

Ainsi $\mathcal{P}(n+1)$ est vraie. La propriété est donc héréditaire.

- **Conclusion.** Par le principe de récurrence, quel que soit $n \ge 1$, on a $1+3+5+\cdots+(2n-1)=n^2$.
- 3. $u_0 = 0$, $u_1 = 2u_0 + 1 = 1$, $u_2 = 2u_1 + 1 = 3$, $u_3 = 2u_2 + 1 = 7$, $u_4 = 2u_3 + 1 = 15$,...

Montrons par récurrence que $u_n = 2^n - 1$ pour tout $n \ge 0$.

- **Initialisation.** Pour n = 0, on a bien $u_0 = 0 = 2^0 1$.
- **Hérédité.** Fixons $n \ge 0$ et supposons $u_n = 2^n 1$. Alors

$$u_{n+1} = 2u_n + 1 = 2 \times (2^n - 1) + 1 = 2 \times 2^n - 1 = 2^{n+1} - 1.$$

Ainsi la propriété est vraie au rang n + 1.

— **Conclusion.** Par le principe de récurrence, $u_n = 2^n - 1$ quel que soit $n \ge 0$.